

Bureau d'art public

Division du  
développement  
culturel

# Règlement et programme du concours

pour une œuvre d'art public sur  
la Jetée Alexandra dans le Port  
de Montréal

Montréal 

# Table des matières

<b>1. Le contexte administratif</b>	1
<b>2. Le contexte du projet</b>	
2.1 L'arrondissement historique du Vieux-Montréal	1
2.2 L'apport des communautés religieuses	2
<b>3. Le concours d'art public</b>	
3.1 Enjeux du concours	2
3.2 Site d'implantation de l'œuvre d'art	2
3.3 Programme de l'œuvre	3
<b>4. Les contraintes</b>	3
4.1 Contraintes de l'œuvre	3
4.2 Contraintes du site	4
<b>5. La conformité</b>	4
<b>6. Le calendrier du projet</b>	4
<b>7. Le budget</b>	5
<b>8. Le dossier de candidature</b>	
8.1 Contenu	6
8.2 Format et présentation	6
<b>9. L'échéancier du concours et la date de dépôt</b>	7
<b>10. L'admissibilité et l'exclusion des candidats et des finalistes</b>	
10.1 Admissibilité	7
10.2 Exclusion	7
<b>11. La composition du jury</b>	8
<b>12. Le déroulement du concours</b>	
12.1 Rôle du responsable du concours	8
12.2 Étapes du concours	8
<b>13. Le processus de sélection</b>	
13.1 Rôle du jury	9
13.2 Rôle du comité technique	9
13.3 Critères de sélection	9
<b>14. La prestation des finalistes</b>	
14.1 Matériel de prestation	10
<b>15. Les indemnités</b>	
15.1 Appel de candidature	11
15.2 Prestation des finalistes	11
15.3 Remboursement de certains frais aux finalistes	11
<b>16. Les suites données au concours</b>	
16.1 Approbation	11
16.2 Mandat de réalisation	11
<b>17. Les dispositions d'ordre général</b>	
17.1 Clause de non-conformité	12
17.2 Droits d'auteur	12
17.3 Clause linguistique	12
17.4 Consentement	12
17.5 Confidentialité	13
17.6 Examen des documents	13
17.8 Statut du finaliste	13

# Table des annexes

**Annexe 1.**

Fiche d'identification du candidat

**Annexe 2.**

Images : Jetée Alexandra et Esplanade

**Annexe 3.**

Plans : Jetée Alexandra et Esplanade

**Annexe 4.**

Texte d'inspiration pour le programme de l'œuvre

# Concours pour une œuvre d'art public sur la Jetée Alexandra dans le Port de Montréal

## 1. Le contexte administratif

Les œuvres d'art public réalisées dans le contexte de la planification des projets d'aménagement urbain financés notamment par les instances municipales font partie intégrante de la collection d'art public de la Ville de Montréal et c'est le Bureau d'art public qui en assure la pérennité. À ce titre, il assume les activités tant pour la gestion du concours que pour la réalisation et l'installation de l'œuvre, conformément aux décisions du Comité exécutif et aux pratiques administratives de la Ville.

## 2. Le contexte du projet

En 2015, la Ville de Montréal a souhaité poser un geste concret en soutenant financièrement, avec les gouvernements fédéral et provincial, l'Administration portuaire de Montréal (APM) dans son projet de réhabilitation du terminal de croisière de la gare maritime Iberville sur la Jetée Alexandra, laquelle se trouve sous sa gestion et supervision.

Si ces installations permettront de mieux accueillir les montréalais, les touristes et les croisiéristes, elles permettront en plus d'accroître l'achalandage touristique à Montréal, plus particulièrement dans le Vieux-Montréal. Par ailleurs, cet investissement favorisera l'appropriation du port par la communauté en offrant un accès au fleuve et aux activités maritimes tel que le souhaite la population depuis plusieurs années. Par ce projet qui accueillera son premier bateau en mai 2017 pour le 375<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Montréal, l'Administration portuaire de Montréal vise à faire de cet espace de transit pour les croisiéristes un lieu de destination pour les Montréalais.

En vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* (1%), le projet de réhabilitation de la Jetée Alexandra prévoit déjà l'accueil d'une œuvre d'art public. Le partenariat financier avec la Ville de Montréal permettra de réaliser, sur le même site, une seconde œuvre d'art public de type signalétique qui fait l'objet du présent concours.

### 2.1 L'Arrondissement historique du Vieux-Montréal

Selon le répertoire du patrimoine culturel, « le site patrimonial de Montréal couvre un territoire urbain qui s'étend sur environ 1 400 mètres d'est en ouest et 800 mètres du nord au sud. Il englobe la ville autrefois fortifiée, des parcelles des anciens faubourgs, le secteur de la pointe à Callière et le Vieux-Port ».<sup>1</sup>

D'abord baptisé Ville-Marie au XVII<sup>e</sup> siècle, l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, évolue rapidement au cours de l'histoire. Il passera de ville fortifiée au XVII<sup>e</sup> siècle, sous contrôle français jusqu'en 1760, puis britannique, à centre bourgeois de la ville au début du XIX<sup>e</sup> siècle, alors que Montréal s'affirme comme pivot politique et commercial du Haut et du Bas-Canada, centre d'affaires victorien au XIX<sup>e</sup> siècle avec la révolution industrielle, cœur de la métropole canadienne au début du XX<sup>e</sup> siècle puis cité historique aujourd'hui grâce à la mise en valeur du quartier, déclaré site patrimonial de Montréal en 1964.

<sup>1</sup> <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=93528&type=bien#.WL8g1WczXcs>

# Concours pour une œuvre d'art public sur la Jetée Alexandra dans le Port de Montréal

Aujourd'hui, le Vieux-Montréal est aujourd'hui plus vivant que jamais. Plus de 2 000 ménages y habitent et plus de 35 000 personnes travaillent dans ses entreprises de création, ses commerces, ses institutions municipales et judiciaires. Grâce aux multiples initiatives de mise en valeur urbaine, des millions de Montréalais et de touristes fréquentent annuellement ses rues, ses places, ses musées, ses boutiques, ses restaurants et son vieux port réaménagé, faisant de ce site un important pôle culturel, social et touristique de la ville de Montréal et le lieu extérieur le plus visité de l'est du Canada.

## 2.2 L'apport des communautés religieuses

Les communautés religieuses ont joué un rôle déterminant dans l'histoire et la fondation de Montréal. Grâce à trois femmes d'exception - Jeanne-Mance, Marguerite Bourgeoys et Marguerite d'Youville, Montréal est parvenue à prendre son essor et à se développer dans les domaines de la santé, de l'éducation et du développement social. En leur consacrant une œuvre d'envergure à l'extrémité sud de la Jetée Alexandra, sur le lieu même de la fondation de Montréal, la Ville de Montréal souhaite rendre hommage à ces pionnières. C'est en effet par le fleuve que sont débarqués, au début de la Nouvelle-France en 1641, les premiers colons recrutés en France par Jérôme Le Royer de la Dauversière au nom de la Société de Notre-Dame de Montréal. Jeanne-Mance est la première femme européenne à fouler le sol de Ville-Marie en 1642.

## 3. Le concours d'art public

### 3.1 Enjeux du concours

Le concours s'inscrit dans une démarche qui vise à enrichir la collection d'œuvres d'art public de la Ville de Montréal, à promouvoir la qualité des interventions qui sont réalisées en milieu urbain et à développer le sens critique du public.

De manière spécifique, le projet pour la Jetée Alexandra vise l'acquisition par concours d'une œuvre majeure réalisée par un artiste québécois en hommage à trois pionnières ayant empeigné et façonné Montréal par leurs valeurs humaines et leurs actions sociales.

L'œuvre, qui sera réalisée sur le lieu même de la fondation de Montréal, face à l'ancien Fort Ville-Marie, constituera un legs important pour le 375<sup>e</sup> anniversaire de la métropole. Cette œuvre majeure marquera de façon significative et distinctive l'entrée maritime de la ville, à l'image des autres entrées vers Montréal qui compteront également une œuvre d'art public d'envergure.

### 3.2 Site d'implantation de l'œuvre d'art

L'œuvre d'art sera implantée sur l'esplanade de la Jetée Alexandra, une place d'environ 3500 m<sup>2</sup> faisant partie des nouvelles installations de la jetée, située à son extrémité sud, face au Musée Pointe-à-Callière, dont l'accès est rendu public par l'APM.

Entouré de sentiers de bois et de béton, l'emplacement retenu pour l'œuvre d'art financée par la Ville de Montréal se situe dans l'aire gazonnée, sur la partie nord-ouest de l'esplanade.

# Concours pour une œuvre d'art public sur la Jetée Alexandra dans le Port de Montréal

À proximité de la zone réservée à l'œuvre d'art seront aménagés du mobilier urbain, des arbres, des estrades de bois, des sentiers pavés et un quai abaissé (escalier) donnant un accès direct au fleuve Saint-Laurent. Une imposante tour d'observation complétera l'aménagement de la place en 2019. L'œuvre d'art réalisée grâce à la *Politique d'intégration des arts* sera également située à proximité. Accessible douze mois par année, la nouvelle gare maritime et sa place publique, accessible à la population à partir du mois de septembre 2017, seront éclairées en tout temps afin de mettre en valeur les infrastructures existantes et de rendre le site sécuritaire pour les usagers. Par son ampleur et la vue qu'elle offre sur le fleuve, cette place publique constituera un lieu propice à la détente et aux rassemblements.

Le site choisi pour cette œuvre d'art possède plusieurs atouts : il est à la fois symbolique, en raison de son ancrage historique de première importance pour Montréal, prestigieux, d'une grande visibilité, et très fréquenté par les touristes de partout. Il offre une vue inédite sur la Ville de Montréal, l'Île Sainte-Hélène, le Pont de la Concorde, le Parc de la Cité-du-Havre, Habitat 67 et sur les activités portuaires se tenant sur la Jetée Bickerdike.

## 3.3 Programme de l'œuvre

La commande consiste à concevoir une œuvre sculpturale signalétique, en une ou plusieurs composantes d'une hauteur maximale de 30 mètres contenue à l'intérieur d'un périmètre de 20 mètres x 20 mètres. Elle rendra hommage à trois femmes dont deux religieuses qui, par leurs actions en santé, en éducation et en développement social, ont contribué à la fondation de Montréal et marqué l'histoire du Québec : Jeanne-Mance (Fondatrice de l'Hôtel-Dieu, assistée des Hospitalières de Saint-Joseph), Marguerite Bourgeoys (Congrégation de Notre-Dame) et Marguerite d'Youville (Sœurs Grises)<sup>2</sup>. Ces visionnaires, piliers d'une société naissante, ont transmis un héritage qui a influencé l'enracinement des valeurs fondamentales de notre société jusqu'à ce jour. Cette œuvre de mémoire mettra en valeur - de manière symbolique -, les réalisations, l'héritage et le legs de ces femmes d'exception afin de permettre aux Montréalais et aux Montréalaises de mieux comprendre leur contribution majeure à l'histoire de la ville.

De par sa position privilégiée et sa monumentalité, l'œuvre pourra être perçue de différents points vues à partir des sentiers qui ceignent la place publique et appréciée autant des touristes, des promeneurs que des croisiéristes à leur arrivée dans le Port de Montréal. La haute tour située à proximité constituera également un lieu d'observation stratégique pour l'œuvre d'art, de même que les bateaux de croisière et les infrastructures environnantes (bâtiment des services aux visiteurs et croisiéristes de la gare maritime, passerelle entre les deux bâtiments, etc.). L'œuvre dialoguera avec la facture industrielle et la vocation de la gare maritime.

## 4. Les contraintes

### 4.1 Contraintes de l'œuvre

Les pièces cinétiques et les mécanismes intégrés sont exclus. Les pièces en mouvement, même non accessibles, sont également exclues.

---

<sup>2</sup> Pour plus de détail sur le rôle et la contribution de ces femmes des communautés religieuses à l'histoire de Montréal, consulter l'annexe 4.

# Concours pour une œuvre d'art public sur la Jetée Alexandra dans le Port de Montréal

Le choix des matériaux et le traitement qui leur est accordé doivent tenir compte des exigences de pérennité de l'œuvre d'art et de la proximité du fleuve (risques de corrosion des métaux). Le traitement, la finition et l'assemblage doivent également présenter une résistance au vandalisme et aux graffitis dans des conditions normales d'exposition dans un espace urbain.

Le lauréat devra privilégier des matériaux qui ne nécessitent qu'un entretien minimal dans les conditions d'exposition énoncées précédemment. L'utilisation de certains matériaux est par ailleurs rejetée; il s'agit de l'acier peint, du bois et des plastiques. Pour ce qui est du cuivre, il peut être utilisé dans la mesure où le fini ne comporte pas de vernis pour stabiliser la couleur.

L'utilisation de la lumière est permise comme matériau de l'œuvre d'art, mais celle-ci devra être dirigée vers le sol.

L'œuvre d'art devra être réalisée à l'intérieur du périmètre d'intervention prévu. De plus, elle ne devra pas obstruer la percée visuelle de manière à compromettre la vue sur le fleuve et l'extrémité du quai.

## 4.2 Contraintes du site

Le site visé pour l'œuvre d'art peut supporter une charge uniforme de 50kPa (1044.27 lbs/pi<sup>2</sup>). La capacité portante du site sera confirmée lors des travaux d'excavation. L'artiste retenu pourra prévoir l'emplacement des fondations nécessaires pour supporter son œuvre. L'information sur le remblai installé à la suite de la décontamination du sol peut être fournie pour référence.

Le site comporte un dénivelé d'environ 3 mètres entre l'emplacement réservé à l'œuvre d'art au nord et le fleuve au sud..

La luminosité ambiante sur l'esplanade de la Jetée se situe entre en 10 et 20 lux, sans tenir compte des bâtiments adjacents. À noter : l'étude photométrique de la tour d'observation n'a pas encore été effectuée.

## 5. La conformité

L'œuvre devra être conforme aux normes de sécurité généralement admises pour les espaces publics. Le traitement des matériaux ne doit pas présenter de surfaces rugueuses, d'arêtes coupantes, d'aspérités ou de fini présentant des risques de blessures, à moins qu'ils soient hors d'atteinte.

## 6. Le calendrier du projet

Date limite de dépôt des candidatures	14 juin 2017
Rencontre du jury pour le choix des finalistes	16 juin 2017
Envoi des réponses aux candidats	17 juin 2017
Rencontre d'information aux finalistes et signature du contrat de concept artistique	semaine du 22 juin 2017

# Concours pour une œuvre d'art public sur la Jetée Alexandra dans le Port de Montréal

Dépôt des prestations des finalistes	13 octobre 2017
Rencontre du comité technique	14 octobre 2017
Rencontre du jury pour le choix de la proposition gagnante	20 octobre 2017
Envoi des réponses aux finalistes	24 octobre 2017
Octroi de contrat par la Ville	décembre 2017
Installation et inauguration	automne 2018 ou printemps 2019

Outre la date limite de dépôt des candidatures, le calendrier est sujet à modifications.

## 7. Le budget

Le budget de réalisation de l'œuvre est de **1 100 000\$** avant taxes. Il comprend :

- Les honoraires et les droits d'auteur de l'artiste;
- Les frais de production des plans, devis et estimations de coût (préliminaires et définitifs) de l'œuvre;
- Les honoraires des professionnels dont le travail est requis pour l'exécution de l'œuvre;
- Les honoraires d'un ingénieur en structure;
- Le coût des matériaux et des services (les matériaux, la main d'œuvre, la machinerie, l'outillage et les accessoires) requis pour la conception et la réalisation de l'œuvre;
- Le transport, l'installation, la sécurisation du site et de l'œuvre pendant son installation;
- Le coût des permis et tous les frais de coordination relatifs à l'installation et à la réalisation de l'œuvre;
- Les fondations de l'œuvre en sous-sol;
- Les dépenses relatives aux déplacements, frais de messageries;
- Un budget d'imprévu d'au moins 10 %;
- Les frais relatifs à la participation aux rencontres de coordination avec le maître d'ouvrage;
- Une assurance responsabilité civile de trois millions de dollars (3 000 000 \$) pour la durée des travaux ainsi que des assurances contre les pertes d'exploitation, une couverture hors site, une assurance transport, une assurance flottante d'installation tous risques avec valeur de remplacement à neuf. Cette dernière doit couvrir la valeur de l'œuvre avant taxes;
- Les frais d'élaboration du dossier complet de l'œuvre comprenant les plans conformes à l'exécution et des photographies des différentes étapes de la fabrication pour des fins non commerciales.

Le Port de Montréal prendra en charge :

- L'aménagement paysager du site.

La Ville de Montréal prendra en charge :

- Les installations d'alimentation et de raccordement électrique (si applicables);
- Les traitements spéciaux de protection anti-graffitis (s'il y a lieu);
- Le panneau d'identification de l'œuvre d'art;
- Les frais reliés à la promotion de l'œuvre.



# Concours pour une œuvre d'art public sur la Jetée Alexandra dans le Port de Montréal

## 8. Le dossier de candidature

### 8.1 Contenu

Le candidat doit présenter son dossier de candidature de façon à démontrer l'excellence de ses réalisations et/ou de ses compétences pour la réalisation du projet en concours.

Les documents à produire sont les suivants :

1. Fiche d'identification fournie en annexe 1, remplie, datée et signée par l'artiste.

2. Curriculum vitae d'au plus 5 pages comprenant les données suivantes :

- la formation;
- les expositions solos;
- les expositions de groupe;
- les collections;
- les projets d'art public;
- les prix, bourses et reconnaissances obtenus;
- les publications.

S'il s'agit d'une équipe, adapter la présentation en précisant le rôle que chacune des personnes est appelée à jouer dans l'équipe.

3. Énoncé d'intention et démarche artistique

Un texte d'au plus deux pages. D'une part, ce texte doit exposer la démarche artistique du candidat. D'autre part, il doit faire état de la compréhension du candidat de la commande et des liens qu'il perçoit entre son travail et le projet en concours. Aucun concept ou projet précis, que ce soit sous la forme de texte ou d'image, ne sera présenté au jury à cette étape.

4. Dossier visuel

- Un maximum de 15 illustrations d'œuvres qui démontrent l'expertise et l'expérience du candidat et qui sont significatives en regard du présent concours. Les projets présentés doivent mettre en relief ses réalisations datant d'au plus 10 ans. Ils doivent obligatoirement être présentés à partir d'images identifiées et numérotées.

5. Liste descriptive des illustrations d'œuvres présentées détaillant, pour chacune :

- le titre;
- l'année de réalisation;
- les dimensions;
- les matériaux;
- le contexte (exposition solo ou groupe, commande, etc.);
- le client, le lieu et le budget (s'il s'agit d'une œuvre d'art public).

### 8.2 Format et présentation

Le dossier doit être envoyé par courriel et respecter les conditions suivantes :

- les dossiers doivent être présentés en format lettre (8 ½ po x 11 po) vertical;
- les quatre parties du dossier doivent être envoyées dans un seul courriel et dans un seul document pdf (15 mo), dans l'ordre indiqué ci-dessus;
- Les candidats sont responsables d'envoyer une copie papier du dossier si la version électronique ne peut être téléchargée correctement par le chargé de projet.

# Concours pour une œuvre d'art public sur la Jetée Alexandra dans le Port de Montréal

## 9. L'échéancier du concours et la date de dépôt

Le dossier de candidature complet doit être acheminé au Bureau d'art public, par courriel uniquement au plus tard le **14 juin 2017 à 12h**. Les dossiers doivent porter mention « Concours pour une œuvre d'art public sur la Jetée Alexandra » en objet et doivent être envoyés à l'adresse suivante : [isabelle.riendeau@ville.montreal.qc.ca](mailto:isabelle.riendeau@ville.montreal.qc.ca).

## 10. L'admissibilité et l'exclusion des candidats et des finalistes

### 10.1 Admissibilité

Le concours s'adresse à tout artiste professionnel qui est citoyen canadien, immigrant reçu et habitant au Québec depuis au moins un an. \* On entend par artiste professionnel : un créateur ayant acquis sa formation de base par lui-même ou grâce à un enseignement, ou les deux; qui crée des œuvres pour son propre compte; qui possède une compétence reconnue par ses pairs dans sa discipline; et qui signe des œuvres diffusées dans un contexte professionnel, tel que le précise la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature, et sur leurs contrats de diffuseurs*.

Le contexte professionnel désigne des lieux et des organismes principalement voués à la diffusion de l'art. Il peut s'agir de centres d'artistes, de centres d'exposition, de galeries d'art, de musées ou d'autres lieux ou organismes de diffusion reconnus. La participation à des événements dont la sélection des participants est faite par des professionnels des arts visuels. Le contexte professionnel exclut le milieu scolaire (CEGEP ou premier cycle universitaire).

Le terme « artiste » peut désigner un individu seul, un regroupement, une personne morale ou un collectif. S'il s'agit d'un collectif, un membre doit être désigné comme chargé de projet.

Les personnes ayant un lien d'emploi avec la Ville de Montréal, qu'elles aient un statut permanent, occasionnel ou auxiliaire, ne sont pas admissibles au concours. Tout candidat ou finaliste qui se juge en conflit d'intérêts ou pouvant être considéré en conflit d'intérêts : 1) en raison de ses liens avec la Ville, son personnel, ses administrateurs, un membre du jury ou un membre d'une équipe professionnelle affectée au projet, ou 2) en raison de liens familiaux directs, d'un rapport actif de dépendance ou d'association professionnelle pendant la tenue du concours, ne peut participer au concours. Ne peuvent également y participer les associés de ces personnes ni leurs employés salariés.

Une preuve de citoyenneté, un certificat de résidence permanente ou une preuve de résidence au Québec peut être exigé avant de passer à l'étape suivante du concours.

### 10.2 Exclusion

Toute candidature ou prestation reçue après les délais de dépôt prescrits sera automatiquement exclue du concours. La Ville se réserve le droit d'exclure tout candidat ou finaliste pour non respect partiel ou total des dispositions et règles du présent concours.

# Concours pour une œuvre d'art public sur la Jetée Alexandra dans le Port de Montréal

## 11. La composition du jury

Un jury est mis sur pied spécifiquement pour ce concours. Le même jury participe à toutes les étapes du processus de sélection. Il est composé de huit (8) membres. Plus de la moitié du jury est composée de personnes indépendantes de la Ville de Montréal. Le jury réunit les personnes suivantes :

- un représentant du Service de la culture;
- un architecte paysagiste associé au projet de réaménagement de la firme Provencher Roy et associés;
- trois spécialistes en arts visuels (conservateurs, critiques d'art, commissaires indépendants, muséologues, professeurs);
- un représentant de l'Administration portuaire de Montréal;
- un représentant des communautés religieuses;
- un représentant des citoyens.

Le président du jury sera désigné à la première réunion. Son rôle consiste à aider le groupe à en venir à un consensus final pour la sélection du lauréat. Il est le porte-parole du jury.

## 12. Le déroulement du concours

### 12.1 Rôle du responsable du concours

Toutes les questions relatives à ce concours doivent être adressées au chargé de projet. Celui-ci agit comme secrétaire du comité technique et du jury. La chargée de projet du présent concours est :

Mme Isabelle Riendeau  
Bureau d'art public  
Ville de Montréal  
Tél : 514-872-1244  
Courriel : [isabelle.riendeau@ville.montreal.qc.ca](mailto:isabelle.riendeau@ville.montreal.qc.ca)

Toutes les demandes de documents et d'information devront lui être acheminées par téléphone ou par courriel.

Tous les documents remis par un candidat ou un finaliste sont vérifiés par la chargée de projet quant au respect des éléments à fournir et à leur conformité. Les candidatures non conformes ne sont pas soumises à l'analyse du jury.

### 12.2 Étapes du concours

L'évaluation d'un concours par avis public se fait selon la procédure suivante :

#### Première étape : choix des finalistes

- Le jury prend connaissance des dossiers de candidature reçus;
- Il sélectionne un maximum de trois finalistes en vue du concours;
- Il émet des commentaires et des recommandations, s'il y a lieu.

# Concours pour une œuvre d'art public sur la Jetée Alexandra dans le Port de Montréal

Le nom des finalistes est divulgué dès que ceux-ci ont confirmé leur acceptation et signé le contrat de concept artistique.

## Deuxième étape : prestation des finalistes

- Le comité technique procède à l'analyse des prestations;
- Le jury prend connaissance des prestations (ordre des présentations déterminé par tirage au sort, au moment de la rencontre d'information avec les finalistes);
- Le jury entend le rapport du comité technique;
- Le jury reçoit chaque finaliste en entrevue : chacun dispose d'une période de 30 minutes pour présenter son concept, suivie d'une période de questions de 15 minutes;
- Après délibérations, le jury recommande un projet lauréat à la Ville et émet des commentaires et des recommandations, s'il y a lieu;
- Le chargé de projet enclenche le processus d'acceptation de la recommandation auprès des instances supérieures;
- L'identité et le concept du lauréat du concours sont dévoilés au moment de l'octroi du contrat par la Ville de Montréal.

## Compte-rendu des travaux du jury

- À l'issue du concours, les conclusions des délibérations du jury sont consignées par le chargé de projet dans un rapport signé par tous les membres du jury.

## **13. Le processus de sélection**

### **13.1 Rôle du jury**

Le jury est consultatif et la décision finale appartient aux instances de la Ville de Montréal. Son rôle comporte la sélection des finalistes, ainsi que le choix et la recommandation d'un projet gagnant. Le chargé de projet du Bureau d'art public agit à titre de secrétaire et d'animateur lors des séances du jury.

Si le jury n'est pas en mesure de recommander de finaliste ou de projet lauréat, il en informe sans délai la Ville de Montréal en motivant sa décision.

### **13.2 Rôle du comité technique**

Le rôle du comité technique consiste à effectuer une analyse de certains éléments techniques des prestations des finalistes.

Il évalue notamment :

- les estimations de coût du projet en regard du budget prévisionnel;
- la faisabilité technique du projet;
- la faisabilité du projet en regard de la réglementation existante;
- l'entretien et la durabilité des éléments compris dans le projet.

Le chargé de projet présente par la suite le rapport sommaire du comité technique au jury du concours.

# Concours pour une œuvre d'art public sur la Jetée Alexandra dans le Port de Montréal

## 13.3 Critères de sélection

Le jury utilise les critères de sélection suivants comme outils d'évaluation des candidatures et des prestations :

### Première étape du concours : évaluation des candidatures reçues

L'évaluation des dossiers de candidature porte sur les critères suivants :

- Excellence et qualité des projets réalisés;
- Créativité et originalité de la démarche artistique;
- Carrière artistique;
- Originalité de l'énoncé d'intention pour le projet d'art public;
- Expérience dans la réalisation de projet d'art public et ou numérique.

### Deuxième étape du concours : prestations des finalistes

La deuxième étape du concours est centrée sur la mise en forme plus détaillée du projet artistique, sa réponse précise aux exigences du programme et sa faisabilité. Plus spécifiquement, les finalistes doivent démontrer la signifiante de leur projet sur le site, sa faisabilité technique, sa pérennité et son adéquation avec l'enveloppe budgétaire proposée et l'intérêt du projet en regard de leur approche de la médiation.

Les prestations des finalistes sont évaluées sur la base des critères d'évaluation suivants :

- Intérêt de l'approche conceptuelle;
- Intégration du projet dans l'espace d'implantation;
- Impact visuel du projet le jour durant les quatre saisons;
- Respect des règles de sécurité;
- Aspects fonctionnels et techniques;
- Pérennité des matériaux et facilité d'entretien de l'œuvre;
- Adéquation du projet avec l'enveloppe budgétaire disponible.

## 14. La prestation des finalistes

Les finalistes sont invités à venir présenter leur proposition aux membres du jury. Ils reçoivent une convocation écrite précisant le jour et l'heure de la convocation, trois semaines avant la rencontre du jury.

### 14.1 Matériel de prestation à fournir

Les finalistes doivent produire une représentation de l'œuvre d'art dans son environnement immédiat à partir des images ou documents fournis par la Ville, ainsi que des montages visuels. La nature du matériel de prestation à produire sera précisée lors de la rencontre d'information aux finalistes.

Les finalistes doivent soumettre un échantillon de chaque matériau qui composera l'œuvre.

Les finalistes doivent également soumettre, en neuf (9) exemplaires un document descriptif qui doit comprendre :

# Concours pour une œuvre d'art public sur la Jetée Alexandra dans le Port de Montréal

- Un texte de présentation de l'œuvre exposant le concept et le parti choisi par l'artiste pour répondre à la commande;
- Une description technique (comprenant la liste des matériaux et les fiches techniques si nécessaire, le traitement choisi, la finition ainsi que le mode de fabrication et d'assemblage. Il doit préciser la solution retenue pour les ancrages, validée par un ingénieur en structure;
- Un calendrier de réalisation pour une installation de l'œuvre à l'automne 2018;
- Un budget détaillé à même la grille Excel fournie par la Ville;
- Un devis d'entretien détaillé de l'œuvre. Ce document servira à l'évaluation des propositions effectuée par le comité technique. Les artistes n'ont pas à produire de dessins d'atelier à cette étape.

Toutes les informations fournies aux membres du jury pour la sélection des finalistes seront remises à la Ville à la fin du processus. Aucun document ne sera retourné au candidat.

## 15. Les indemnités

### 15.1 Appel de candidatures

Aucun honoraire ni indemnité ne sera versé à cette étape du concours.

### 15.2 Prestations des finalistes

Chaque finaliste ayant présenté devant jury une prestation déclarée conforme, recevra en contrepartie, et à la condition d'avoir préalablement signé le contrat soumis par la Ville, des honoraires de **sept mille cinq cents dollars (7 500\$)**, taxes non comprises, qui lui seront versés à la fin du processus de sélection du projet gagnant, sur présentation d'une facture.

Les frais et honoraires octroyés en vertu du présent règlement sont soumis aux taxes réglementaires, dont la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente provinciale (TVQ).

### 15.3 Remboursement de certains frais aux finalistes

La Ville s'engage à défrayer pour les finalistes demeurant à plus de 100 km de Montréal des dépenses de déplacement et d'hébergement qu'ils auront engagées pour assister à la rencontre d'information et pour présenter leur projet devant jury. Les détails sont précisés dans la convention que les finalistes signeront avec la Ville pour leur prestation.

## 16. Les suites du concours

### 16.1 Approbation

Le projet gagnant doit être approuvé par la Ville de Montréal de même que par toutes les autorités compétentes quant aux codes et normes en vigueur, compte tenu des travaux projetés.

### 16.2 Mandat de réalisation

La Ville reçoit la recommandation du jury. Si elle endosse cette recommandation, elle négocie avec l'artiste et prépare le contenu du contrat de services professionnels pour la fabrication et l'installation complète de l'œuvre d'art. Par la suite, c'est, selon le cas, le

# Concours pour une œuvre d'art public sur la Jetée Alexandra dans le Port de Montréal

comité exécutif ou le conseil d'arrondissement qui autorise le contrat de l'artiste. La Ville de Montréal, par voie de ses instances décisionnelles, conserve la prérogative d'octroi du contrat au lauréat. Si elle n'endosse pas la recommandation du jury, elle doit motiver sa décision.

## 17. Les dispositions d'ordre général

### 17.1 Clauses de non-conformité

L'une ou l'autre des situations suivantes peut entraîner le rejet d'une candidature ou d'une prestation :

- l'absence de l'un ou l'autre des documents requis dans le dossier de candidature ou de prestation du finaliste;
- le non-respect de toute autre condition indiquée comme étant essentielle dans les instructions remises aux candidats et finalistes, notamment l'omission ou le non respect d'une exigence relative aux éléments qui composent un dossier de candidature ou de prestation.

À la suite de l'analyse de conformité, le chargé de projet fera part de ses observations au jury. Aucune candidature ou prestation jugée non-conforme ne sera présentée au jury.

### 17.2 Droits d'auteur

Chaque finaliste accepte, de par le dépôt de sa prestation, de réserver son concept à la Ville de Montréal et de ne pas en faire ou permettre d'en faire quelque adaptation que ce soit aux fins d'un autre projet, jusqu'à la sélection du lauréat.

Tous les documents, prestations et travaux, quels que soient leur forme ou support, produits ou réalisés par l'artiste ayant conçu le projet lauréat, dans le cadre du présent concours, demeureront la propriété entière et exclusive de la Ville, qui pourra en disposer à son gré si le contrat de réalisation du projet est confié à cet artiste.

Le finaliste dont le projet est retenu garantit à la Ville qu'il détient tous les droits lui permettant d'accorder cette cession. Il se porte garant également, en faveur de la Ville, contre tout recours, poursuite, réclamation ou demande de la part de toute personne qui contredirait une telle garantie ou les représentations qui s'y trouvent.

### 17.3 Clause linguistique

La rédaction de toute communication dans le cadre du concours doit obligatoirement être effectuée en français. Il en est de même de tous les documents exigés pour le dépôt de candidature ou de prestation des finalistes.

### 17.4 Consentement

En conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Lois refondues du Québec, chapitre A-2.1), toute personne physique ou morale qui présente sa candidature consent, de ce fait, à ce que les renseignements suivants puissent être divulgués :

## Concours pour une œuvre d'art public sur la Jetée Alexandra dans le Port de Montréal

- son nom, que sa candidature soit retenue ou non;
- si sa candidature était jugée non conforme, son nom, avec mention du fait que son offre a été jugée non-conforme, accompagnée des éléments de non-conformité.

La Ville de Montréal pourra donc, si elle le juge opportun, donner accès à de tels renseignements à quiconque en fait la demande en vertu des dispositions de la Loi.

### 17.5 Confidentialité

Les finalistes doivent considérer comme strictement confidentiel le contenu des études effectuées dans le cadre de ce concours et ne devront, sans accord écrit préalable, communiquer ou divulguer à des tiers privés ou publics les renseignements globaux ou partiels. Les membres du personnel de la Ville de Montréal de même que les membres du jury et du comité technique sont tenus à la confidentialité durant tout le déroulement du concours.

### 17.6 Examen des documents

Par l'envoi et le dépôt de sa candidature, le candidat ou le finaliste reconnaît avoir pris connaissance de toutes les exigences du règlement du concours d'art public et il en accepte toutes les clauses, charges et conditions.

La Ville de Montréal se réserve le droit d'apporter des modifications, sous forme d'addenda, aux documents de prestation des finalistes avant l'heure et la date limite du dépôt des candidatures et, le cas échéant, de modifier la date limite de ce dépôt. Les modifications deviennent partie intégrante des documents d'appel de candidatures et sont transmises par écrit aux finalistes.

### 17.7 Statut du finaliste

Dans le cas où le finaliste n'est pas une personne physique faisant affaires seule, sous son propre nom, et qui signe elle-même les documents d'appel de candidatures, une autorisation de signer les documents doit accompagner la prestation sous l'une des formes suivantes :

- a) Si le finaliste est une personne morale (société incorporée), l'autorisation doit être constatée dans une copie de la résolution de la personne morale à cet effet.
- b) Si le finaliste est une société (société enregistrée) ou fait affaires sous un autre nom que celui des associés, il doit produire une copie de la déclaration d'immatriculation présentée en application de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales (1993, c.48) du Québec ou tout autre document de même nature d'une autre province attestant l'existence de la société. De plus, dans le cas d'une société, lorsque les documents du finaliste ne sont pas signés par tous les associés, l'autorisation doit être constatée dans un mandat désignant la personne autorisée à signer et signée par tous les associés.
- c) Si le finaliste est un collectif, chacun des membres du collectif doit signer le contrat et tout autre document représentant les intérêts du collectif et/ou du maître d'ouvrage.



# Formulaire d'identification du candidat

## Coordonnées du candidat

---

Nom du candidat (artiste)

Isabelle Riendeau, Agente de développement culturel

---

Nom de la personne contact

---

Adresse complète (numéro/rue/ville/code postal)

---

Téléphone, télécopieur

---

Adresse de courrier électronique (toutes les communications seront effectuées par courriel dans le cadre de ce concours)

## Déclaration de l'artiste

Je déclare, par la présente, que je suis citoyen(ne) canadien(ne) ou résident(e) permanent(e)

---

Signature

Date

Bureau d'art public

Division du développement  
culturel

## Annexe 2 – Jetée Alexandra et Esplanade

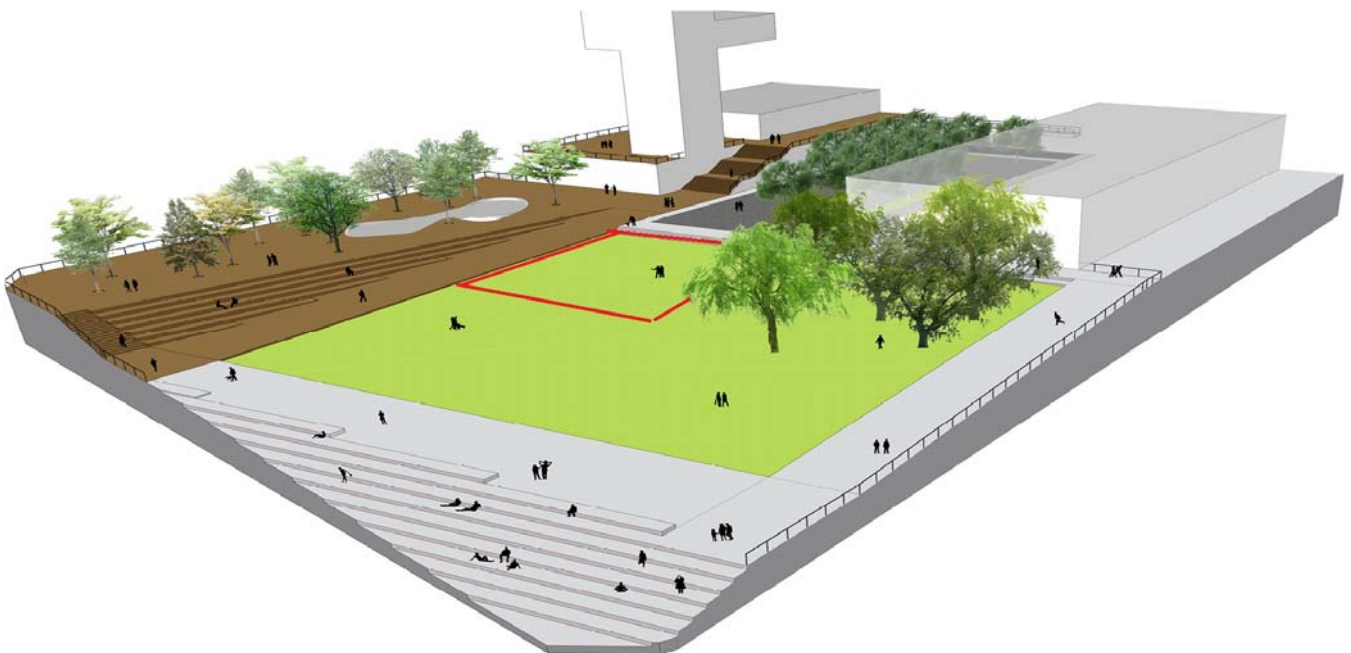
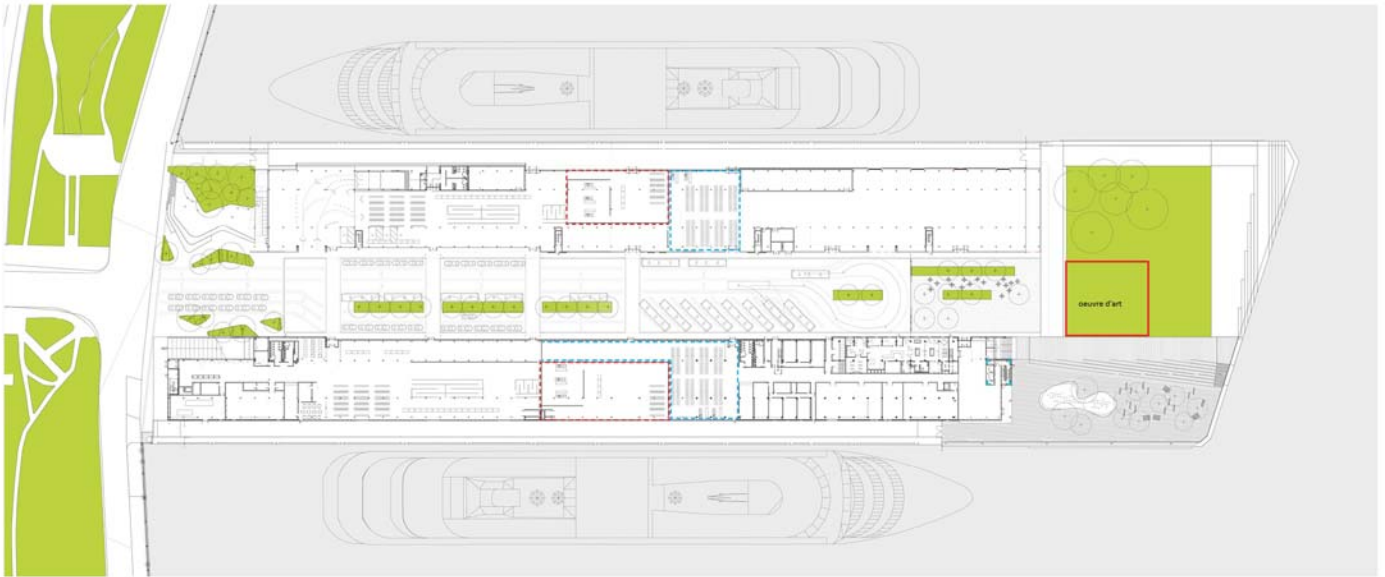




Bureau d'art public

Division du développement  
culturel

## Annexe 3 – Jetée Alexandra et Esplanade



## PROJET: CRÉATION D'UNE ŒUVRE D'ART PUBLIC

### Objectif de l'œuvre :

Rendre hommage à trois femmes dont deux ont largement contribué à la fondation de Montréal, trois femmes qui ont marqué l'histoire du Québec. Femmes visionnaires, bâtisseuses, piliers d'une cité naissante dont l'héritage a influencé l'enracinement des valeurs fondamentales de notre société jusqu'à ce jour.

### Présentation sommaire des trois personnages historiques et de leur legs :

- Héritage de **Jeanne Mance** et des Hospitalières de Saint-Joseph : Soins de santé gratuits
- Héritage de **Marguerite Bourgeoys** : Enseignement gratuit pour tous
- Héritage de **Marguerite d'Youville** : Services sociaux aux démunis

#### 1. Jeanne Mance (1606-1673)

- Fondatrice de Montréal à l'égal de Maisonneuve, en 1642
- Première infirmière laïque de Montréal
- Fondatrice du premier hôpital de Montréal, l'Hôtel-Dieu, en 1642
- Laïque secondée par des Hospitalières de Saint-Joseph à partir de 1659

#### 2. Marguerite Bourgeoys (1620-1700)

- Arrivée à Montréal avec la Grande Recrue de 1653
- Première institutrice de Montréal, elle veut enseigner aux filles
- Fonde la première école de Montréal en 1658
- Fondatrice de la première congrégation séculière de Nouvelle-France (non cloîtrée), la Congrégation de Notre-Dame de Montréal
- Accueille et veille à l'éducation des Filles du Roy
- Ouvre des écoles gratuites pour les filles
- Canonisée en 1982 par le pape Jean-Paul II

### 3. Marguerite d'Youville (1701-1771)

- Marguerite d'Youville et ses compagnes accueillent dans leur maison des personnes démunies
- *Elle accepte la direction de l'Hôpital Général de Montréal, qui est un refuge pour toute personne en difficulté*
- Elle fonde la congrégation des Sœurs de la Charité, "Sœurs Grises", de Montréal
- Elle assure la pérennité de l'Hôpital Général de Montréal
- Canonisée en 1960 par le pape Jean Paul II, elle est la première sainte née en sol canadien
- Elle est intronisée en 2003 au Temple de la Renommée médicale canadienne à titre d'entrepreneur

## CONTEXTE HISTORIQUE

### ➤ Ville-Marie, une initiative mystique

Issue d'une quête mystique, la fondation de Montréal est un projet qui a d'abord été élaboré par le dévot et percepteur d'impôts, Jérôme Le Royer de La Dauversière. Suivant une intuition mystique, il entreprend de fonder une colonie sur l'île de Montréal dont il fait l'acquisition en 1640. Soutenu par plusieurs personnalités du renouveau catholique français, il crée la Société de Notre-Dame de Montréal qui a pour but de réaliser ce projet d'aller convertir les populations autochtones au catholicisme. Il place aux commandes de cette entreprise, Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, à titre de gouverneur, et recrute Jeanne Mance, qui avait déjà le dessein de se rendre en Nouvelle-France, comme économiste de la nouvelle colonie. C'est ainsi que cette première expédition vers l'île de Montréal quitte La Rochelle en 1641 et fonde Ville-Marie le 17 mai 1642. Demeuré en France, Jérôme Le Royer s'occupe de la gestion financière de l'entreprise et veille à l'envoi de colons vers la jeune colonie.

### ➤ Des débuts mouvementés!

Projetez-vous dans le temps! En 1642, Maisonneuve et Jeanne Mance fondent Ville-Marie avec une population de 65 habitants qui rencontrent d'innombrables difficultés. **Jeanne Mance** ouvre le premier hôpital, l'Hôtel-Dieu, pour y soigner les premiers colons, les soldats et les autochtones. En 1659, les Hospitalières de Saint-Joseph viennent la seconder dans son œuvre. Tranquillement, les services et institutions sont mis en place par les nouveaux arrivants. Il n'y a cependant pas d'école pour les premiers enfants de Ville-Marie. En 1653, Maisonneuve revient de France avec la première institutrice, **Marguerite Bourgeoys**. Femme de cœur et femme de tête, elle se dévoue à une cause difficile pour l'époque : l'éducation des filles du peuple. De plus,

pour être autonome, elle doit assurer son autosuffisance. Au 17<sup>e</sup> siècle, tout est à faire, le climat est rude et les conflits avec les Iroquois sont permanents et lourds de conséquences sur le développement de la colonie.

En 1701, naît une autre figure marquante, celle de **Marguerite d'Youville** qui fondera en 1737, la communauté les Sœurs de la Charité de Montréal vouée aux plus démunis.

### ➤ **Histoire des femmes**

L'histoire de Montréal est aussi une histoire de femmes : Jeanne Mance (santé), Marguerite Bourgeoys (éducation) et Marguerite d'Youville (service social). C'est grâce à des femmes d'exception, des femmes hors de l'ordinaire, des femmes et des groupes de femmes de conviction, formant les communautés religieuses, que Montréal est parvenue à prendre son essor. Cette œuvre d'art public doit célébrer ces trois femmes, mettre en lumière leurs réalisations, valoriser leur héritage et leur legs. Ce lieu doit également constituer un point de départ vers la découverte de leur histoire à travers la ville par ses musées et ses sites historiques. Des lieux où les communautés religieuses féminines ont, depuis plus de trois siècles, préservé un important patrimoine matériel et immatériel de l'histoire de Montréal.

## **ŒUVRE D'ART SIGNIFIANTE**

### ➤ **Une œuvre inspirante**

Par cette œuvre d'art public, on souhaite insuffler de la fierté aux Montréalais et aux Montréalaises envers le legs de ces trois grandes femmes. L'expérience de l'observateur doit lui permettre de tirer une meilleure compréhension de la contribution majeure des communautés religieuses à l'histoire de Montréal. Ce n'est que par cette conscientisation que l'œuvre arrivera à susciter un respect plus profond envers l'héritage de ces femmes et stimuler une appropriation plus lucide de leur histoire.

Les femmes des communautés religieuses fondatrices sont des héroïnes d'une autre époque. Les costumes traditionnels des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame ou des Sœurs de la Charité de Montréal (Sœurs Grises) ne sont certes pas des plus flamboyants, mais leurs exploits n'en sont pas moins inspirants et devraient faire vibrer une certaine fierté chez les Montréalais et Montréalaises.

**Ce lieu est voué à leur rendre hommage et offre l'occasion de reconnaître leur influence qui transcende nos valeurs encore aujourd'hui.**

### ➤ **Réflexion éditoriale**

Il faut cesser de se cacher derrière des tabous socioculturels déraisonnables. La religion catholique fait partie de l'histoire de Montréal. Si l'on élimine cet aspect crucial de notre passé, comment comprendre ce qui nous distingue comme nation? Comment expliquer

l'origine de nos valeurs fondamentales comme société? Pour comprendre où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient.

L'importance que l'on accorde à l'accessibilité à l'éducation et aux soins de santé vient des premières femmes qui ont fondé les premiers hôpitaux et les premières écoles. La charité et l'attention envers les plus démunis ont tissé le filet social d'aujourd'hui, garant de la sécurité publique et de la paix sociale de notre métropole.

La connaissance nécessaire à une bonne compréhension de notre histoire est indispensable à la survie du patrimoine préservé jusqu'ici par les communautés religieuses féminines et fait partie du chemin à parcourir vers une mémoire collective saine et lucide.

Ce n'est pas la méconnaissance de la religion qui gêne, mais bien l'ignorance des contenus factuels impliquant des personnages historiques qui y sont rattachés qui est problématique. Assimiler l'histoire des croyances de nos ancêtres est nécessaire à une réflexion anthropologique sociale et culturelle, comme à une analyse ethnologique identitaire pour arriver à une compréhension éclairée de notre passé collectif.

## **RÉSUMÉS BIOGRAPHIQUES**

### **Résumé biographique de Jeanne Mance (1606-1673)**

Jeanne Mance naît le 12 novembre 1606 à Langres. Elle est issue d'une famille dont le père est procureur. Jeanne Mance semble avoir développé ses aptitudes d'infirmière en travaillant au sein des organisations charitables de sa région pendant la guerre de Trente Ans (1618–1648), et les épidémies.

À 34 ans, sa vocation missionnaire se dessine suite aux propos de son cousin, Nicolas Dolebeau, chapelain à Paris. Elle souhaite se rendre en Nouvelle-France dont l'expansion est d'actualité. Son projet obtient le soutien de plusieurs figures importantes de l'époque dont Anne d'Autriche, l'épouse du roi Louis XIII, la riche philanthrope Madame de Bullion et d'importants conseillers Jésuites. Mais la rencontre la plus marquante, qui la destinera vers Montréal, est sans doute celle de Jérôme Le Royer de La Dauversière. En 1639, ce dernier fonde la Société de Notre-Dame de Montréal, dont les Associés acquièrent l'île de Montréal pour y établir une colonie missionnaire inspirée par le renouveau catholique qui prône un rapprochement des fidèles avec la parole de l'Évangile par la prédication et la conversion. Paul de Chomedey de Maisonneuve est choisi pour en assurer la gouvernance et on confie à Jeanne Mance toute la gestion économique et financière de la petite colonie.

C'est ainsi qu'elle devient membre de la Société de Notre-Dame de Montréal et s'embarque à La Rochelle pour la Nouvelle-France. De son côté, Mme de Bullion lui confie une importante donation pour financer l'établissement d'un hôpital sur le modèle



de l'Hôtel Dieu de Québec. Le 17 mai 1642, Jeanne Mance est la première femme européenne à fouler le sol de Ville-Marie.

Elle soigne tout d'abord les constructeurs du fort et les soldats dans une installation précaire avant de superviser la construction d'un modeste bâtiment de bois de soixante pieds de long sur vingt-quatre de large où elle loge dans une pièce adjacente aux chambres pour les patients. Ce premier hôpital servit de 1645 à 1654, auquel on ajoute une autre construction, en 1656.

À partir du printemps de 1651, la lutte contre les Iroquois devient de plus en plus sanglante et constante. Jeanne Mance ferme l'hôpital pour se réfugier à l'intérieur des murs du fort et tous les habitants font de même. M. de Maisonneuve se rend en France pour obtenir plus de ressources pour défendre Ville-Marie, sans quoi la mission devra être abandonnée et les colons renvoyés en France. C'est à ce moment que Jeanne utilise des fonds destinés à l'hôpital pour permettre à Maisonneuve de lever des troupes lors de son voyage. Cette intervention permet de sauver Ville-Marie puisque Maisonneuve revint avec du secours.

À l'automne de 1658, Jeanne Mance retourne en France, en compagnie de Marguerite Bourgeoys, qui est devenue sa fidèle amie. Grâce au support de M. de La Dauversière et de Mme de Bullion, elle revient à Montréal avec trois Hospitalières de Saint-Joseph de La Flèche, pour la seconder dans son œuvre à la tête de l'Hôtel-Dieu.

En 1662, Jeanne Mance effectue son dernier voyage en France. La Société de Montréal était en train de se dissoudre sans M. de La Dauversière, décédé en 1659, pour stimuler l'action des Associés. Elle est remplacée par la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice qui devient propriétaire de l'île de Montréal. À partir de 1663, Louis XIV tient à diriger lui-même la colonie et, en 1665, M. de Maisonneuve est rappelé en France.

En juin 1672, quand on pose les assises de la première église de Ville-Marie, Jeanne Mance y pose la cinquième pierre angulaire. Cette occasion est sa dernière apparition officielle. Elle meurt l'année suivante à l'âge de 66 ans. Dans son testament, elle lègue son cœur aux Montréalais et ses biens aux pauvres et aux Hospitalières de Saint-Joseph. Son corps est déposé sous l'église de l'Hôtel-Dieu. Depuis 1861, ses restes mortels sont dans la crypte de la chapelle de l'actuel Hôtel-Dieu de Montréal.

### **Résumé biographique de Marguerite Bourgeoys (1620-1700)**

*L'idéalisme de ce personnage transparaît à travers l'histoire de sa vie, marquée par le courage, la témérité, la bonté et l'audace! Marguerite Bourgeoys brave de nombreuses adversités sociales et ecclésiastiques afin de suivre sa voie. Figure d'une grande modernité, elle préconise l'instruction gratuite, l'éducation des filles, l'usage du français plutôt que du latin, une pédagogie avant-gardiste. Malgré les normes de son temps imposant le cloître aux religieuses, elle a instauré la première communauté séculière qui travaille*

*pour sa propre subsistance et porte un costume laïc. Il importe de comprendre combien ses réalisations représentent d'importantes innovations pour l'époque!*

Marguerite Bourgeoys naît à Troyes, le 17 avril 1620. Nous en savons peu sur son enfance, sinon qu'elle est sociable et mène une vie parfaitement intégrée à la société troyenne, partageant les joies et les angoisses que la Champagne connaît avec la peste et la dévastation qu'amènent les interminables guerres de l'époque.

À l'âge de 20 ans, elle prend part à une procession organisée par les jacobins en l'honneur de la Vierge du rosaire au cours de laquelle elle a une révélation et, dès lors, souhaite se mettre au service de Dieu. En 1643, alors âgée de 22 ans, Marguerite Bourgeoys fait le vœu de chasteté et, plus tard, celui de pauvreté. Elle s'inscrit à la Congrégation religieuse externe de Notre-Dame dont la mission est l'enseignement des métiers aux jeunes filles pauvres afin de leur permettre de gagner leur vie. La directrice de la Congrégation est la sœur de Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve.

Pendant douze années, elle analyse et scrute les objectifs apostoliques de la Congrégation externe, l'importance du rôle des femmes dans la famille, dans l'Église et dans la société. Sans le savoir, elle se prépare pour ce qui l'attend en Nouvelle-France.

Monsieur Gendret, son directeur spirituel, soutient l'idée d'un modèle de vie religieuse hors du cloître, pour permettre aux femmes de répondre aux divers besoins de leur temps. Il confie à Marguerite Bourgeoys le soin de créer une communauté de filles séculières, vivant hors d'un cloître, à qui aucune dot n'est exigée puisque leur subsistance est assurée par leur travail.

Alors de passage en France pour recruter des hommes afin de défendre Ville-Marie, un poste de mission chrétienne qui par la force des conflits avec les Iroquois demeure un poste militaire en alerte constante. Monsieur de Maisonneuve considère que si la menace iroquoise venait à disparaître, des religieuses non cloîtrées pourraient très bien servir les intérêts des filles françaises et amérindiennes, comme institutrices et conseillères. Sa sœur lui présente Marguerite Bourgeoys, qui a exprimé le souhait d'aller en mission vers le Nouveau-Monde. Il l'informe qu'il est à la recherche d'une institutrice pour la nouvelle colonie. Elle accepte le défi et fait la traversée en compagnie d'une centaine d'hommes recrutés par Maisonneuve et de quelques femmes. La Grande Recrue accoste à Québec, le 22 septembre 1653. Au premier abord, Marguerite Bourgeoys s'inquiète d'y trouver que cinq ou six maisons puisqu'il s'agit du plus ancien poste de Nouvelle-France, établi depuis 1608.

Elle arrive dans sa nouvelle ville d'adoption, le 16 novembre 1653, et s'installe dans la maison du gouverneur, d'où elle rend divers services à la communauté puisqu'il y a encore peu d'enfants. Elle œuvre aussi à la réfection de la croix érigée sur le Mont-Royal et propose la construction d'une chapelle plus près de Ville-Marie, dédiée à Notre-Dame, qui portera le nom de Notre-Dame-du-Bon-Secours.

Au printemps 1658, M. de Maisonneuve lui cède une étable de 36 pieds de long sur 16 pieds de large et le terrain adjacent pour lui permettre de poursuivre sa mission d'éducation. Le bas de l'étable se transforme en salle de classe et le grenier en dortoir. Le 30 avril 1658 marque l'ouverture de la première école publique de Montréal.

Voyant la colonie prendre de l'importance, Marguerite Bourgeoys réalise qu'elle a besoin d'aide. En 1658, elle décide donc d'accompagner Jeanne Mance en France afin de recruter des femmes pour enseigner aux enfants de Ville-Marie. Elle s'engage à les loger et à leur fournir « le pain et le potage ». Pour le reste, la petite communauté devra travailler pour subvenir à ses besoins. Quatre recrues acceptent de participer à l'aventure.

Après le départ des enfants, les institutrices effectuent des travaux de raccommodage et de couture afin de récolter un peu d'argent pour assurer leur subsistance et secourir les pauvres.

Vers 1662, Marguerite achète un lopin de terre à proximité sur lequel sont bâties une maison et une petite grange, parce que l'étable-école ne suffit plus. La même année, le gouverneur lui cède 19 arpents à la Pointe-Saint-Charles. Elle saisit très vite l'importance d'établir des fermes pour la subsistance de sa Communauté et la pérennité de sa mission d'éducation.

En 1668, elle achète la terre et la maison en pierre des champs de son voisin, François Le Ber. Cette maison sera le lieu d'accueil des Filles du Roy où elle leur enseigne à tenir maison. Il s'agit en quelque sorte de la première école ménagère de la colonie. En bâtissant une véritable ferme modèle, Marguerite Bourgeoys garantit la subsistance de ses compagnes qui dispensent l'instruction gratuitement aux enfants de la colonie.

En 1671, Marguerite Bourgeoys se rend en France et reçoit de Colbert les Lettres patentes, accordées par Louis XIV, autorisant officiellement l'établissement de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal. C'est ainsi qu'est fondée la première communauté non cloîtrée de Nouvelle-France, une communauté de filles séculières.

À cette époque, ses membres parcourent les contrées environnantes pour des missions ambulantes et commencent peu à peu à s'établir un peu partout sur le territoire. Elles ouvrent un pensionnat pour filles à Ville-Marie (1676). À partir de 1678, elles fondent, avec l'aide des Sulpiciens, des écoles pour les enfants pauvres. Elles s'implantent à Pointe-aux-Trembles (1678), à Lachine (1680), à Sainte-Famille de l'île d'Orléans (1685), en basse ville de Québec (1686), dans la ville centre de Québec (1691) et à Château-Richer (1693). La Congrégation est également présente à Champlain à la fin du 17<sup>e</sup> siècle. Marguerite Bourgeoys s'éteint en 1700, à l'âge de 80 ans laissant derrière une mission qui se poursuit jusqu'à ce jour.

## Résumé biographique de Marguerite d'Youville

Marie-Marguerite naît le 16 octobre 1701 (un an après le décès de Marguerite Bourgeoys). Elle est l'aînée d'une famille de six enfants. Marguerite descend par sa mère d'une famille illustre dans l'histoire du Canada. Son arrière-grand-père Pierre Boucher (1622-1717) a été le deuxième Canadien à recevoir des lettres de noblesse de Louis XIV ainsi que la seigneurie de Boucherville en récompense des immenses services rendus à la colonie comme interprète, linguiste, écrivain, ambassadeur et juge royal. Estimé de ses contemporains et père d'une famille nombreuse, il meurt à l'âge de 95 ans laissant à sa famille un testament spirituel que les siens relisent chaque année. Marguerite est alors âgée de seize ans.

Au décès de son père, en 1708, la famille connaît une longue période d'insécurité. Grâce à ses relations familiales, Marguerite bénéficie de deux années d'études au pensionnat des Ursulines à Québec. En 1719, sa mère se remarie avec un médecin irlandais qui collectionnait les plaintes et les poursuites contre lui. Ce mariage est considéré comme une mésalliance, selon les traditions de la noblesse canadienne, soumise au même code d'honneur qu'en France. Pour Marguerite, cela signifie la fin de son projet de mariage avec le sieur Louis- Hector Piot de Langloiserie, fils de la seigneuresse de l'île Sainte-Thérèse.

En 1721, la famille s'établit à Montréal. L'année suivante, Marguerite épouse François-Madeleine d'Youville, fils de Pierre You, le compagnon de Robert Cavalier de la Salle. Il laisse à François et son frère un commerce aux pratiques douteuses sur l'île aux Tourtes, près de Vaudreuil, où on contrôle le passage des fourrures venant de l'Ouest, privant ainsi les marchands de Montréal de ces précieux arrivages et l'on y vend de l'eau-de-vie aux Amérindiens.

Ses dix années de vie conjugale sont assombries par la perte de quatre enfants en bas âge, la présence d'une belle-mère hostile et la mauvaise réputation de son mari. Au décès de ce dernier, elle se retrouve seule avec deux enfants et peu de ressource pour subvenir à ses besoins. Elle prend donc la décision de gagner elle-même sa vie et d'exploiter un petit commerce de détail. Très audacieux pour l'époque, ce mode de vie va choquer son entourage puisqu'au 18<sup>e</sup> siècle, une femme qui n'est pas mariée ou qui n'est pas au couvent suscite la méfiance.

Ayant bien connu la pauvreté, elle s'applique à adoucir la vie des démunis, visitant les malades, raccommoquant les vêtements des personnes réfugiées à l'Hôpital Général. En 1727, elle entre dans la Confrérie des Dames de la Sainte-Famille qui l'amène vers une piété éclairée et la pousse à l'action. De nombreuses femmes laïques de toutes conditions s'engagent. On y recommande la lecture du *Manuel de la solide dévotion à la Sainte Famille* et la visite des pauvres.

Au cours de 1737, Marguerite pose une série de gestes qui l'amènent vers un engagement social concret. Elle décide d'accueillir chez elle autant de pauvres qu'elle

peut entretenir par son travail. Ce style de vie, au service des plus démunis, attire trois autres femmes. Cet idéal de simplicité ne présente pas, au premier abord, de volonté d'établir une communauté religieuse. Elles jettent ainsi les bases d'une vie donnée au service des pauvres. Leur entreprise n'était pas aussitôt établie qu'éclate une vive opposition. Les calomnies et les moqueries vont bon train. « Les Sœurs sont grises », l'on soupçonne Marguerite et ses compagnes de continuer le trafic d'eau de vie du défunt mari.

En 1738, elles louent une maison assez grande pour y accueillir une dizaine de personnes. C'est du produit de leur travail que la maisonnée tire sa subsistance. La maison est la proie des flammes le 31 janvier 1745. Deux jours après l'incendie, Marguerite d'Youville et ses compagnes reconnaissent en cet évènement le signe d'aller plus loin. Elles signent un acte de désappropriation, sous le nom *d'Engagements Primitifs*. Après l'incendie et durant les trois déménagements successifs, les Sulpiciens supportent l'établissement qui compte alors dix-huit personnes.

La population de Montréal, qui s'est d'abord moquée de Marguerite et de ses compagnes, se tourne vers elles pour redonner vie à l'Hôpital Général qui périclité depuis la mort de son bâtisseur, François Charron, fondateur des Frères Hospitaliers. Depuis 1694, il est le refuge des éclopés de la vie, des handicapés, des vieillards sans famille, des orphelins, etc. En 1747, les Sulpiciens font des démarches auprès des autorités pour que la direction de l'Hôpital Général de Montréal soit confiée à Marguerite d'Youville. Le défi est de taille, puisque l'établissement est en faillite et l'édifice dans un état lamentable. Elle rebâtit non seulement le bâtiment, mais édifie une communauté chrétienne où toute personne, quelles que soient ses origines et ses croyances, est accueillie.

Après trois ans de durs labeurs pour relever l'institution, les autorités annoncent sa fusion à l'Hôpital Général de Québec. Consternée par la nouvelle, la population de Montréal expédie une pétition en France pour dénoncer la décision. La cause est supportée par l'intervention du Supérieur des Sulpiciens à Paris, la Cour révoque l'acte de fusion.

En 1753, le Roi signe des Lettres patentes qui légalisent la communauté de Marguerite d'Youville et de ses compagnes et leur confient l'administration de l'Hôpital Général de Montréal. En 1755, l'Église donne également son approbation à l'établissement des Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Montréal ou Sœurs Grises. Dans les faits, cette communauté existe depuis 1737, au moment où ses membres prononcent secrètement des vœux de religion et signent les *Engagements primitifs*, que toutes les Sœurs Grises ont signés jusqu'à ce jour.

En septembre 1760, Montréal passe aux mains des Britanniques. C'est l'incertitude qui règne jusqu'au retrait de la France trois ans plus tard, évènement aux conséquences désastreuses. Le 18 mai 1765, le feu anéantit l'Hôpital Général mettant à la rue 17 sœurs et 96 pensionnaires, dont 18 enfants. On entreprend rapidement la reconstruction

qui est financée par plusieurs bienfaiteurs, dont les autochtones d'Oka, les autorités civiles et les Prêtres de Saint-Sulpice. Sept mois après le désastre, on inaugure le nouvel l'Hôpital Général.

Demeurant active jusqu'à la fin de sa vie, elle s'éteint un soir de décembre 1771. Elle laisse le souvenir d'une femme d'exception, par son courage, son audace et sa générosité. Canonisée en 1990 par le pape Jean-Paul II, elle devient la première sainte née en sol canadien.

---

Texte réalisé par la Maison Saint-Gabriel, musée et site historique, en collaboration avec les Hospitalières de Saint-Joseph et des Sœurs de la Charité « Sœurs Grises de Montréal ».